

A l'occasion de la Septième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada s'est dit prêt à étudier favorablement, de concert avec d'autres pays donateurs éventuels, le principe d'un fonds commun pour financer les stocks régulatrués. Selon nous, la nécessité d'un tel fonds et ses modalités de fonctionnement seront fonction du nombre de produits de base pour lesquels des accords de régularisation seront négociés. Nous sommes disposés à poursuivre l'examen de cette proposition à la lumière des résultats des pourparlers et des négociations sur cette question.

Dans les prochains mois, nous nous attendons à ce que les gouvernements intéressés se mettent ensemble pour développer des moyens spécifiques afin de régler les problèmes particuliers à chacun des produits de base et mettre en pratique les décisions de cette conférence, ceci à l'intérieur d'un échéancier généralement accepté.

Problèmes financiers des pays en développement

Bon nombre des problèmes financiers importants qui préoccupent particulièrement les pays en développement figurent à l'ordre du jour de la présente conférence. J'en retiens deux en particulier: l'allègement de la dette des pays en développement dans le contexte de leurs problèmes de balance des paiements et l'aide publique au développement.

Le déficit global de la balance des paiements des pays en développement non membres de l'OPEP, qui a grimpé d'environ 9 milliards de dollars en 1973 à une fourchette de 35 à 45 milliards de dollars en 1976, démontre l'importance de nos délibérations. Il ne suffit pas seulement de régler les problèmes actuels d'endettement des pays en développement. Il faut aussi faire en sorte de réduire les risques de les voir se prolonger dans le futur. Le Canada attache beaucoup d'importance à fournir des crédits aux meilleures conditions possibles. A notre avis, il est essentiel que l'aide au développement ne place pas les pays bénéficiaires dans des situations financières précaires qui rendront encore plus difficiles la tâche de faire face à leurs obligations financières.

Le programme d'aide au développement canadien a toujours été caractérisé par une très grande libéralité. Jusqu'à présent, notre programme d'assistance a dépassé 50 pour cent d'éléments de don avec une moyenne globale de 95 pour cent. Nous croyons qu'il y a lieu d'améliorer les conditions qui régissent l'octroi des crédits, particulièrement aux pays les plus pauvres. C'est notre ferme conviction que de porter le seuil international des éléments dons au-delà de 25 pour cent constituerait un grand pas dans cette direction, et nous sommes prêts à nous joindre à d'autres donateurs en vue d'élever ce seuil aussi haut que 50 pour cent.